



Communications
Hintermann & Weber SA

Novembre 2002

La restauration de l'étang de l'Ermitage à Arlesheim constitue la pièce maîtresse de la valorisation d'un paysage remarquable. Aujourd'hui, l'eau glisse à nouveau sur une cascade de tufs restée asséchée pendant 30 ans. Une amélioration dans l'étanchéité des digues a redonné la hauteur d'eau nécessaire à la chute. (Photo: Felix Berchten).

Eviter les conflits lors de la restauration d'objets protégés

Imaginez que vous deviez ouvrir un vaste chantier pour réhabiliter 120 mètres de digues en terre qui fuient de toutes parts et que vous soyez à la fois dans un paysage d'import-

tance nationale et au milieu d'une zone cantonale de protection de la nature. Comment éviter les conflits lorsque vous devrez faire accéder des gros camions et des pelles méca-

niques en plein site protégé? Vous pouvez vous simplifier la tâche avec une organisation rigoureuse du chantier basée sur le respect de toutes les composantes naturelles des lieux.

L'exemple de l'étang de l'Ermitage à Arlesheim (Bâle Campagne)

L'étang artificiel de l'Ermitage est situé dans un périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (Gempenplateau, 1107). Il fut construit d'abord pour retenir les eaux d'un très ancien moulin. En 1785, il fut agrandi pour servir de pièce d'eau dans un jardin conçu à l'anglaise pour l'épouse du prince évêque de l'époque.

La préservation des plantes et des animaux

D'abord, il a fallu penser à évacuer la faune aquatique avant le début des travaux. Les maladies des poissons étant hautement contagieuses, leur état sanitaire devait être évalué. Le Service cantonal de la pêche fut associé au projet pour éviter tout risque. Une fois les analyses effectuées, les poissons furent capturés et transférés dans des bassins d'attente hors du site. Il convient donc de procéder à l'inventaire général de la flore, de la faune et de leurs habitats au tout début du projet afin d'intégrer leur sauvegarde dans la planification. Sur un autre chantier conduit par notre entreprise et qui concernait la zone protégée des ruines du Château de Dorneck à Dornach (SO), un inventaire avait permis de localiser les lieux de ponte des lézards, les stations de plantes menacées et même un escargot fort rare dans un vieux mur. Tous furent protégés lors de la restauration du site. Les emplacements des échafaudages, dépôts de matériaux et installations temporaires furent définis de manière à éviter les atteintes. De même, les travaux furent effectués hors de la période de la fin de l'hiver à l'été, celle-ci étant trop sensible pour de nombreuses espèces qui accomplissent leurs cycles vitaux. Dans le cas de l'étang de l'Ermitage, les époques de ponte des amphibiens, de reproduction et d'élevage des jeunes oiseaux aquatiques ont été respectées.

L'organisation du chantier

L'utilisation des machines de chantier et le transport des matériaux ont nécessité une bonne organisation du chantier afin d'en limiter l'impact. Les camions ne pouvaient accéder que par un étroit chemin forestier long de trois kilomètres. Il manquait encore 150 mètres de chemin carrossable pour atteindre les digues. Dans ces conditions, les coûts de transport furent déterminants. Les matériaux naturels disponibles sur le site ont été utilisés au maximum. Les ouvrages de soutènement ont été réalisés avec des troncs d'arbre prélevés dans la forêt avoisinante, les digues colmatées avec les sols argileux de la combe, le chemin d'accès avec les calcaires et les marnes présents. Près de 900 m³ de matériel a été remanié. Une économie évaluée au quart du coût total de la restauration a ainsi pu être réalisée.



A gauche: Construction d'une digue étanche de 120 mètres pour l'étang de l'Ermitage (Photo: Werner Keller). A droite: L'un des rares jardins anglais de Suisse qui fut aménagé en 1785 pour Balbina von Andlau, épouse du prince évêque. (Photo: Félix Berchten)

Suivi des travaux et relations publiques

La restauration d'une zone protégée exige une approche multidisciplinaire intégrant la maîtrise simultanée de la biologie et du génie civil. Planifier les travaux, animer les groupes de travail et élaborer une stratégie de relations publiques s'ajoutent aux compétences requises pour éviter les conflits qui peuvent

survenir à tout moment, surtout lorsque des intérêts divergents sont en jeu, telle la protection des valeurs naturelles, la restauration de monuments ou l'aménagement de zones de détente. Notre expérience montre qu'en associant les autorités et les groupes d'intérêts concernés dès la genèse des projets, toutes les décisions prises en commun peuvent être validées. Lorsqu'il a fallu, par exemple décider

Mesures de relations publiques à appliquer

- Installation d'un panneau d'information in situ avec description des travaux prévus (3 à 6 mois avant le début des travaux).
- Information régulière à adresser la presse locale ou dans le journal communal ainsi qu'aux membres de l'assemblée communale (3 à 6 mois avant le début des travaux).
- Excursions et présentation du projet sur place (1 à 3 mois avant les travaux).
- Information directe (rencontre) des autorités et des associations de protection de la nature (1 à 3 mois avant le début des travaux).
- Information des médias régionaux si le projet est d'importance (1 à 3 mois avant le début des travaux).
- Visites du chantier pour le public.
- Information régulière de la presse sur l'avancée des travaux.
- Manifestation pour l'inauguration en présence de personnalités avec invitation de la population et des médias.

Prestations de Hintermann & Weber SA pour la restauration d'objets protégés

- Remise en état de l'étang de Therwil, site de reproduction de batraciens d'importance nationale (1999–2000, Service de l'aménagement du territoire du canton de Bâle Campagne)
- Mesures de protection de la nature et suivi écologique des travaux lors de la restauration des ruines du château de Dorneck (1998–1999, Service de l'aménagement du territoire de canton de Soleure)
- Revitalisation des zones alluviales de Brugg-Stilli, objet inscrit à l'Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale (1997–1999, section du paysage et des cours d'eau du canton d'Argovie)

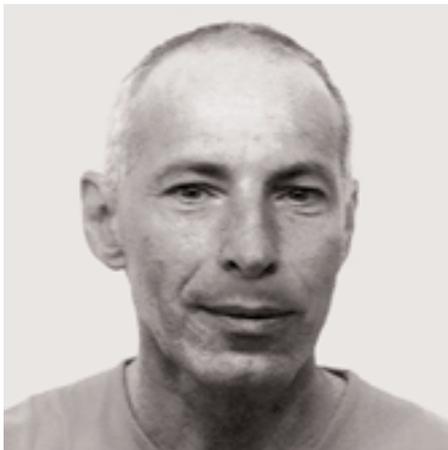
de la largeur à donner à la ceinture de roseaux de l'étang de l'Ermitage, toutes les parties représentées ont cherché ensemble la meilleure solution. La décision fut ensuite protocolée

afin que le chef de projet que le maître d'ouvrage puissent s'y référer. Le public étant souvent très sensible à l'abatage d'arbres et à la présence de grosses machines de chantier,

une information permanente fut nécessaire. Par exemple, des panneaux présentant le projet ont été disposés sur le site trois mois avant le début des travaux.

La protection des marais 15 ans après l'initiative de Rothenturm

Le 7 décembre 2002, quinze ans se seront écoulés depuis le fameux « oui » à l'initiative dite de Rothenturm. Le 7 décembre 1987 reste une date marquante dans l'histoire de la protection de la nature et du paysage en Suisse. Entretien avec Rolf Waldis, en charge depuis 15 ans de la mise en œuvre de la protection des marais à l'OFEFP.



Dr. Rolf Waldis

Il y a quinze ans, le peuple et les cantons acceptaient l'initiative de Rothenturm. Aujourd'hui, comment jugez-vous l'influence de cette décision sur la politique de la protection de la nature en Suisse?

La protection de la nature est devenu l'une des préoccupations majeures de la Confédération. Ses compétences en matière de protection des biotopes se sont concrétisées avec les marais. Une révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage avait déjà été acceptée par le Parlement avant le vote sur l'initiative. Ce renforcement de la protection des biotopes a eu un effet bénéfique sur l'ensemble de la politique de la protection de la nature. Tant les autorités que l'administration ont pu s'engager de manière effective en disposant des moyens financiers nécessaires.

Quelle est la situation actuelle de la protection des biotopes et des sites marécageux? Quant sera-t-elle achevée?

La mise en œuvre, avec la transposition des dispositions fédérales dans les ordonnances cantonales de protection, se concrétise par des plans d'aménagement qui permettent

ensuite des mesures concrètes. Les travaux sont encore en cours. Les ordonnances de protection ont permis de mettre sous protection effective environ 90 % des hauts-marais d'importance nationale. Les trois-quarts des bas-marais et la moitié des sites marécageux sont protégés.

Comment a évolué au cours des années l'acceptation de la protection des marais dans la population et surtout auprès des agriculteurs?

Pour la majorité des partenaires concernés, la protection des marais est considérée comme inéluctable. Certains l'acceptent et s'en accommodent, d'autres s'engagent concrètement dans le cadre de contrats d'entretiens. Des formes de résistance et parfois de protestation existent encore lorsque la protection de la nature empêche la réalisation de projets ou que des adaptations et restrictions sont imposées. Mais le dialogue est plus facile que par le passé. Les changements intervenus dans la politique agricole ont été favorables.

Vous travaillez à l'OFEFP depuis dix ans pour la protection des marais. Quelle fut votre satisfaction personnelle? Qu'est-ce qui vous plaît dans votre tâche de défenseur des marais à l'OFEFP?

Un important succès fut pour moi l'intégration dans l'inventaire fédéral des 1'100 bas-marais reconnus comme objets d'importance. J'ai dû naviguer parfois dans un contexte politique délicat. Ce fut l'une de mes tâches principales durant mes premières années à l'OFEFP. J'avais déjà travaillé comme indépendant dans la cartographie des bas-marais suisses sans penser que les marais m'occuperaient pendant si longtemps. Ce travail me plaît par la richesse des contacts avec des personnes de professions et de milieux très divers.

Comment jugez-vous les efforts de protection des marais au cours des quinze dernières années?

Même si le résultat global est satisfaisant, je suis d'avis que nous avons peut-être consacré trop de notre énergie aux sites marécageux. Ce choix de travailler sur des grands ensembles paysagers a eu pour conséquence d'être

confronté aux difficultés de la mise en œuvre par certaines faiblesses dans les processus d'exécution. Mais je constate aussi que de nombreux objectifs sont atteints et les réussites majoritaires.

Comment la protection des marais a-t-elle permis de faire avancer la protection de la nature et du paysage?

Les inventaires fédéraux pour la protection des marais furent un travail de pionnier au niveau méthodologique. Les hauts-marais puis les zones alluviales ont été les premiers inventaires effectués. Il arrive bien sûr de faire parfois des erreurs lorsqu'on innove, et je pense qu'il faut savoir les reconnaître pour avancer. Le suivi de la protection des marais était aussi un travail de pionnier qui nous a permis d'acquiescer une excellente expérience.

Quel seront les points forts de la protection des marais ces prochaines années?

Il faudra d'abord achever au cours des trois prochaines années la mise en œuvre des inventaires fédéraux que sont les bas-marais, les hauts-marais et les sites marécageux. La réalisation des mesures étant soumise aux changements sociaux et politiques, nous devons continuellement les adapter pour atteindre les buts de protection visés. Nous restons ouverts à toutes nouvelles solutions, même non conventionnelles. Le suivi va nous apporter les informations nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la protection des marais. En d'autres termes, il y a encore de l'ouvrage sur le métier.

Travaux de Hintermann & Weber SA dans la protection des marais au niveau national:

- Réalisation de l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (1988–1991, OFEFP).
- Conduite du Service conseil pour la protection des sites marécageux (depuis 1991, OFEFP).
- Suivi de la protection des sites marécageux – concept et développement méthodologique (1995–1997, OFEFP).

Autres travaux en cours

Alpages de la commune de Montreux:

élaboration d'un concept directeur pour l'exploitation des alpages communaux de Montreux dans le cadre d'un développement durable de la ressource paysagère (Service des domaines et bâtiments, Marc-André Bossard, Montreux).

Vanil-Noir et Préalpes de la Gruyère:

conseils pour la mise en oeuvre du projet de développement du tourisme doux dans et autour du Vanil-Noir, paysage d'importance nationale. (Groupe de base du projet, Gonzague Charrières, Charmey).

Commune de Corsier-sur-Vevey:

élaboration du volet milieux naturels du plan directeur communal (GEA, Vallotton-Chanard, urbanistes associés; Commune de Corsier-sur-Vevey, Michel Henry).

Surveillance de zones de protection

de la nature dans le canton de Bâle Campagne:

mise en place d'un service de surveillance dans trois zones de protection cantonales pour une phase pilote d'une durée de 3 ans. (Service de l'aménagement du territoire, Bâle Campagne, Paul Imbeck, Liestal).

Etude d'impact d'une conduite de gaz

à Reigodswil:

examen de la conformité environnementale lors de la prolongation de la conduite de gaz Arlesheim-Oberbuchsiten sur le territoire communal de Reigodswil à Bâle Campagne; domaines protection de la nature, forêt, eau, bruit et air (Jauslin + Stebler AG, Daniel Vallejo, Muttenz)

Suivi écologique du chantier de

l'autoroute N3-A98:

réalisation d'un suivi écologique dans les domaines de la protection de la nature et du paysage lors de la construction du nouvel échangeur N3-A98 à Rheinfelden (Division des constructions, canton d'Argovie, Peter Dätwyler, Aarau).



Une petite population de crapauds calamites et de sonneurs à ventre jaune a été découverte au printemps 2002 lors de la construction de l'échangeur. Un transfert des pontes, des larves et des individus adultes a été organisé vers un biotope de substitution aménagé par nos soins. La construction d'une barrière à amphibiens vient renforcer ces mesures de sauvegarde. (Photo: Felix Berchten)

Route de contournement Zwingen-Laufen:

collaboration au concours d'aménagement pour la définition du tracé. Optimisation des tracés du point de vue de la protection de la nature et du paysage (consortium avec l'entreprise Aegerter & Bosshardt SA, Flavio Chiavero, Bâle).

Birse:

plan régional de gestion des eaux pour le bassin de la Birse (consortium avec Bonnard & Gardel SA, Service de l'environnement du canton de Bâle-Campagne, Thomans Lang, Liestal).

MBD-SG:

développement d'un monitoring de la biodiversité pour le canton de Saint-Gall (Service de l'aménagement du territoire du canton de Saint-Gall, section protection de la nature et du paysage, Alfred Brüllsauer, St-Gall).

Une bonne surprise

Durant l'hiver 2001/2002, nous avons défini l'extension de 80 ares d'une zone de protection de la nature à la demande de la commune de Bottmingen (BL). L'un des buts est d'offrir de l'espace pour favoriser le maintien d'une flore adventice typique du lieu. Aussitôt la culture du maïs abandonnée, des plantes rares se sont épanouies sur ce terrain dès la première période de végétation. Trois espèces inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées sont apparues en nombre important. Il s'agit de la gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*), de la linaire bâtarde (*Kickxia spuria*) et de la linaire élatine (*Kickxia elatine*).



Le gnaphale des marais (extrait de Hess, Landolt, Hirzel, 1976).

Nous sommes certifiés ISO

Hintermann & Weber SA est certifiée ISO depuis septembre 2002 (ISO 9001:2000). Cette certification réalisée par des consultants indépendants a confirmé que le bon fonctionnement de notre entreprise et que des règles sont suivies dans la pratique quotidienne. Elle assure à nos clients une réalisation des mandats selon un standard de qualité garantissant le respect des délais et des budgets. Quelques citations extraites du rapport d'audit du 6 août 2002:

Impression générale:

«L'entreprise Hintermann & Weber SA a élaboré un système de management efficace. Tous les participants à l'audit ont montré une forte motivation et d'excellentes compétences. Ils connaissent parfaitement les processus placés sous leur responsabilité et la documentation correspondante...»

Management des projets:

«Le principal instrument de conduite des projets est le formulaire «Mandat». Ce document énumère toutes les étapes importantes du travail, l'organisation du projet, la planification, l'intégration du feedback, etc. Ce procédé très efficace a fortement impressionné l'auditeur. Il est appliqué à tous les mandats, petits et grands...»

Ecoute du client:

«La satisfaction du client est la préoccupation majeure de l'entreprise H&W SA. Afin d'évaluer son degré de satisfaction, la direction lui transmet un questionnaire dès la fin du projet. Des moyens d'action sont mis en oeuvre pour corriger les éventuels défauts. S'ils concernent la qualité générale des prestations, la direction de l'entreprise définit les moyens nécessaires à l'amélioration...»



Plongée en eau froide

Les conséquences d'un acte malveillant ont pu être évitées grâce à notre intervention sur le site de l'Ermitage à Arlesheim. Suite à l'enlèvement des barrières protégeant le périmètre du chantier, des inconnus ont réussi à obstruer la conduite d'écoulement des eaux de l'étang encore vide. L'eau a rempli entièrement l'étang pour ensuite s'écouler par-dessus la digue du barrage. C'était un samedi et fort heureusement des passants ont réussi à nous contacter. Ne possédant pas d'équipement de plongée, les pompiers n'ont pas pu intervenir. Dûment équipés, nos collaborateurs ont alors résolu le problème en plongeant eux-mêmes dans l'eau froide (7°C). Ils ont réussi à déboucher le système après une demi-heure de lutte acharnée au fond du bassin!



Plongée dans un étroit puits en béton (Photo: Stefan Birrer)

Documentation

Si vous êtes intéressé par les projets et les travaux de Hintermann & Weber SA, vous avez la possibilité d'obtenir des informations détaillées au moyen de la carte-réponse ci-jointe. Vous devez pour cela indiquer le numéro d'index mentionné au début de la contribution correspondante. Nous pouvons également vous faire parvenir divers articles:

- Index 21: brochure d'information pour le label de qualité «naturemade basic» et «naturemade star» de l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement.
- Index 27: brochure en couleur «Der Aargauer Wald – Bäume, Holz und viel Natur»; rapport sur le programme de protection de la nature en forêt 1996–2001. Mandataire: Service des forêts du canton d'Argovie, Aarau.
- Index 28: bulletins d'adhésion de la société des amis du musée NATURAMA, Argovie.

Impressum

Les communications de Hintermann & Weber SA paraissent 2 à 3 fois par année. Elles sont également disponibles en allemand à l'adresse mentionnée ci-dessous. L'impression est faite sur papier recyclé, blanchi sans chlore. L'envoi est réalisé par un atelier de personnes handicapées.

Hintermann & Weber SA
Bureau d'écologie et de géographie appliquées
Rue de l'Eglise catholique 8
Case postale
CH 1820 Montreux 2
Tél. 021 963 64 48
Fax 021 963 65 74
e-mail: montreux@hintermannweber.ch

Autres bureaux à Reinach (BL),
Berne et Rodersdorf (SO)